



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepymarne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 16 juin 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes Roger ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1429-2020 : Approbation du compte administratif 2019 :

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard VILLE, Président de séance et doyen de l'assemblée délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice correspondant : lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de	Résultat 2019	136 365.59	256 270.96	119 905.37
Fonctionnement	Résultats Antérieurs		101 919.97	101 919.97
	Résultat à Affecter			

<i>Section</i>	Résultat 2019	76 334.11	103 518.31	27 184.20
<i>D'investissement</i>	Résultats antérieurs	-56 339.99		-56 339.99
	<i>Solde global d'exécution</i>	269 039.69	461 709.24	192 669.55

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1430-2020 : Approbation du compte de gestion 2019 :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

1431-2020 : Affectation du résultat :

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Les Conseillers Municipaux, après avoir approuvé le 16 juin 2020 le Compte Administratif 2019, qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : 221 825.34€
- un déficit d'investissement d'un montant de : 29 155.79€

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution positif de : 119 905.37 €

entraînant un besoin net de financement de : 29 155.79 €

Décident sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2019 le résultat comme suit :

- en diminution des réserves (compte 1068) de la section d'investissement 29 155.79€.
- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) de la somme de : 192 669.55 €.

1432-2020 : Vote du budget 2020 :

Le Conseil Municipal, après délibération unanime, établit et vote le budget pour l'exercice 2020, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- section investissement : 166 469,00 €
- section fonctionnement : 419 100.00 €

1433-2020 : Vote des taux d'imposition 2020 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'impositions pour l'année 2019 comme suit :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020	BASES 2020	PRODUIT
Habitation *	13,46%	13,46%	454 300	61 149
Foncier bâti	16,72%	16,72%	269 500	45 060
Foncier non bâti	18,27%	18,27%	45 700	8 349
CFE	11,86%	11,86%	20 000	2 372
				55 781*

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de l'année précédente.

***Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux d'habitation gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 n'ont pas été votés, mais présentés à l'assemblée.**

1434-2020 : Vote des subventions 2020 :

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, après délibération, de verser les subventions suivantes :

<i>A S C J C Chepy</i>	<i>3 500€</i>
<i>Harmonie les Enfants de la Marne</i>	<i>200€</i>
<i>A C C A de Chepy</i>	<i>200€</i>
<i>École de musique intercommunale</i>	<i>435€</i>
<i>Familles Rurales (Moncetz-Sarry</i>	<i>220€</i>
<i>A D M R (Marne-Soude-Coole)</i>	<i>200€</i>
<i>Chenevière</i>	<i>100€</i>
<i>FNACA</i>	<i>100€</i>
<i>TOTAL</i>	<i>4955€</i>

1435-2020 : Renouvellement des membres de la CCID :

Après concertation les Membres du Conseil Municipal ont établi la liste de propositions des personnes appelées à siéger à la Commission Communale Des Impôts Directs (CCID),

Ci-joint en annexe le tableau des 24 propositions faites par le Conseil Municipal.

Questions diverses :

Renouvellement de la Commission de Contrôle :

Après concertation les membres du Conseil Municipal décident de ne pas changer les membres dernièrement désignés pour faire partie de la Commission de Contrôle des listes électorales.

Est désigné comme Conseillers Municipal : **Monsieur GIOVANNI Philippe.**

Est proposé comme délégué du Tribunal de Grande Instance : Monsieur PROBST Walter.

Est proposé comme délégué de l'administration : Monsieur DIOUY Jean-Luc.

Dépôts sauvages récurrents :

Monsieur le Maire signale aux Conseillers Municipaux que depuis quelques temps il n'est pas rare de constater sur le domaine de Chepy des dépôts sauvages se constituer. Monsieur le Maire rappelle que des plaintes sont systématiquement déposées auprès de la gendarmerie. Il propose éventuellement de se renseigner pour installer aux endroits stratégiques des caméras de surveillance (selon la réglementation en vigueur) d'autant plus que des vols de fleurs dans le cimetière du Chemin des vignes ont été, une nouvelle fois, signalés aujourd'hui.

Manifestations à venir :

Après concertation, la cérémonie du 14 juillet aura bien lieu dans la Commune et sans changement de programme.

La fête patronale, si l'état sanitaire lié à l'épidémie l'autorise, aura bien lieu mais le feu d'artifice est reporté d'une année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

Fait à Chepy, le 22 juin 2020

Le Maire,

J. ROUSSINET